**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 5 (1913)

Heft: 9

**Artikel:** Expériences douloureuses de nos camarades de la C.G.T. française

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-383015

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aperçu général des principaux résultats des mouvements et grèves soutenus par les fédérations syndicales en 1912.

| Tab. B.<br>Fédérations   | Diminution du nombre des heures de travail |  |                  |                       |                                |          | Augmentation de salaire  |                  |                                  |                      |                    | Les résultats<br>furent fixés par<br>contrat |                  |  |
|--|--|--|------------------|-----------------------|--------------------------------|----------|--------------------------|------------------|----------------------------------|----------------------|--------------------|--|------------------|--|
| i euer ations  | nombre<br>des cas                          | nombre<br>des éta-<br>blisse-<br>ments | pour<br>ouvriers | heures par<br>semaine | Total<br>heures par<br>semaine | cas      | éta-<br>blisse-<br>ments | pour<br>ouvriers | par ouvrier<br>et par<br>semaine | Total par<br>semaine | cas                | éta-<br>blisse-<br>ments                     | pour<br>ouvriers |  |
|  |  |  |                  |                       |                                |          |                          |                  | Fr.                              | Fr.                  |                    |  |                  |  |
| Ouvr. des communes et de l'Etat<br>Ouvr. auxiliaires des arts graph. | 1  | 1 3                                    | 74<br>30         | 124                   | 1,776<br>270                   | 3 2      | 9 48                     | 1725             |                                  | 2,110                | 2                  | 6  | 1574             |  |
| Ouvriers sur bois  | 16   | 68                                     | 557              | 1,9                   | 1,052                          | 30       | 231                      | 302<br>1557      |                                  | 458<br>4,175         | 29                 | 45<br>230                                    | 120<br>1464      |  |
| Travailleurs de l'alimentation .<br>Ouvriers sur cuir                | 15<br>5                                    | 184                                    | 749              | 3,9<br>3,1            | 2,953<br>279                   | 30<br>21 | 370<br>130               | 1915<br>369      | 2,88<br>1,62                     | 5,523<br>596         | 20<br>14           | 172<br>116                                   | 1178<br>123      |  |
| Lithographes   | 2  | 13                                     | 95               | 1,5                   | 148                            | _<br>1   |                          | 120              | 8,65                             | 1,038                | 13                 | 13   | 95               |  |
| Peintres et plâtriers  | 8<br>16                                    | 139 93                                 | 782<br>1185      | 3<br>1,9              | 2,316<br>2,263                 | 9<br>51  | 145<br>251               | 847<br>4428      | <sup>2</sup> 10,13<br>1,87       | 8,584<br>8,269       | 8<br>31            | 145<br>452                                   | 845<br>2283      |  |
| Tailleurs d'habit  | =  |  | 100/10           |                       | _                              | 12<br>13 | 49                       | 330<br>455       |                                  | 3<br>2,765           | 12<br>7            | 49 26  | 330<br>185       |  |
| Ouvriers du textile  | 4 4 2                                      | 4<br>585                               | 429<br>4300      | 2,2 $1,1$             | 924<br>4,900                   | 13       | 17<br>580                | 685<br>4300      | 1,40<br>4,00                     | 959<br>17,200        | $-\frac{\cdot}{2}$ | 585  | 4300             |  |
| Charpentiers   | 1  | 2                                      | 12               | 5                     | 60                             | 15       | 85                       | 686              | <b>4,00</b>                      | 1,020                | 2                  | 8  | 123              |  |
| Total  | 71   | 1140                                   | 8303             | 2,04                  | 16,941                         | 201      | 1953                     | 17719            | 3,03                             | 52,697               | 141                | 1847   | 12620            |  |

## Les résultats des mouvements défensifs

|                      | Prolongations de la durée de travail empêchées |   |        |     |     |   | Réductions de salaire empêchées |     |      |     |           |       |  |
|----------------------|--|---|--------|-----|-----|---|---------------------------------|-----|------|-----|-----------|-------|--|
| Ouvriers sur bois    | 1  | 1 | 115    | 3   | 345 | _ |                                 |     |      |     |           |       |  |
| Ouvriers sur cuir    |  | _ |        |     |     | 1 | 1                               | 108 | 2.—  | 216 | resta est |       |  |
| Tailleurs de pierres | 1  | 1 | . 25   | 5   | 125 | 1 | 2                               | 25  | 6.—  | 150 | 2.00      |       |  |
| Ouvriers du textile  |  | _ | 1892.4 |     |     | 1 | 1                               | 4   | 3.50 | 14  |           | 200   |  |
| Total                | 2  | 2 | 140    | 3,3 | 470 | 3 | 4                               | 137 | 2.77 | 380 |           | 7. 8. |  |

Introduction des trois équipes. 2 Y compris les augmentations de salaire qui entrent en vigueur après deux ou trois ans. 3 Les augmentations de salaire varient de 5 à 18 % sur les prix aux pièces. 4 Dans un cas, 5 heures pour 60 ouvriers. La diminution d'une heure pour les autres cas n'entretra en vigueur qu'à partir de l'année 1916

Ce côté de la question sera examiné de plus près dans une prochaine séance de la commission syndicale.

En attendant, les ouvriers qui sont mis au courant des résultats de notre statistique, sauront se rendre compte si les sacrifices faits pour le développement et l'action des syndicats à base multiple sont bien employés ou non.

Il nous semble qu'en ajoutant les chiffres sur ce que nos syndicats offrent à leurs membres comme secours divers aux résultats visibles qu'ils obtiennent par les mouvements de salaire et les luttes économiques, l'ouvrier saura répondre à qui lui posera la question de l'utilité du syndicat, qu'il n'y a de meilleur caisse d'épargne pour les salariés que l'organisation syndicale.

# Expériences douloureuses de nos camarades de la C. G. T. française.

Un temps, c'était notre tour d'être victimes d'une campagne violente contre le fonctionnarisme, la bureaucratie, le centralisme et tous les spectres possibles et impossibles. Cette campagne était soutenue, pendant des années, par La Voix du Peuple et Le Réveil, les organes plus ou moins officiels des groupements anarcho-syndicalistes en Suisse romande.

A ce moment-là — ce fut de 1905 à 1909 nos camarades de la C. G. T., du moins quelques-

uns, ne voyaient pas de mauvais œil cette campagne, croyant probablement qu'elle servirait à faire pénétrer en Suisse les idées et les méthodes d'action syndicales, prédominant alors en France.

Plus tard, nous avons dû constater à plusieurs reprises que La Voix du Peuple, l'organe de nos camarades français, se faisait l'écho du mouvement dit localiste — une mauvaise copie du syndicalisme anarchiste — en Allemagne et en Italie. Enfin, le mouvement plutôt anarchiste qui existe encore actuellement en Espagne, tout spécialement à Barcelone, et dont la tactique est en contradiction avec les méthodes d'organisation et la tactique poursuivie par les organisations affiliées à la centrale syndicale, avec siège à Madrid, a toujours rencontré beaucoup de sympathie dans les milieux

de la C. G. T. française.

Aujourd'hui, il paraît que la situation ait quelque peu changé en France. Il est possible que les anarcho-syndicalistes en Allemagne, en Bohême, en Italie et en Espagne jouissent encore de l'entière sympathie de nos camarades de la C. G. T. Mais quant aux anarchos qui se mêlent trop des cuisines de la C. G. T. en France, nos camarades français ont commencé par leur taper sur les doigts. Et, maintenant, il leur arrive d'être les objets d'une campagne spéciale de dénigrement et de mauvaise critique de la part de ceux qui, dans le temps, nous présentaient nos amis de la C. G. T. comme de véritables modèles du seul vrai syndicalisme.

P. Dumas, dans son article publié dans le plus récent numéro de la Voix du Peuple:

« La Campagne contre les Fonctionnaires syndicaux.

Le syndicalisme qui ne peut se nourrir de théorie, mais d'action, traverse, il ne servirait à rien de le nier, une période de fatigue, d'attente.

Avez-vous remarqué que ces périodes sont extrêmement favorables à l'éclosion des idées les plus baroques, des théories les plus abracadabrantes?

La plus absurde de toutes est la campagne menée par les anarchistes contre les délégués ouvriers. Cela n'empêche d'ailleurs pas un certain succès. La preuve, c'est que l'on commence à discuter les droits de l'invention. Question troublante. Qui a inventé le renouvellement automatique du Libertaire, de Janvion ou du Réveil anarchiste de Genève?

Depuis qu'il y a des grèves, des mouvements collectifs menaçant pour les patrons, avant même qu'il n'y eût de permanents rétribués, les capitalistes ont employé l'arme facile de la calomnie contre les militants, contre les délégués ouvriers. Discréditer ceux qui avaient une mission de confiance à remplir, faire crier par leurs agents ou leurs journaux à la vénalité, à la trahison, c'était là l'A B C de toute politique patronale.

Aujourd'hui, les patrons se déchargent de cette besogne inférieure. Les jaunes, les renégats de toutes sortes sont assez nombreux dans les usines, les chantiers ou les ateliers pour l'accomplir. Faire la guerre aux syndicats, aux diverses formes d'associations ouvrières, se résoud, la plupart du temps, en attaques fielleuses contre les délégués

ouvriers.

Or, il se trouve que, dans ces derniers temps, les copains anarchistes se sont faits, bénévolement, l'écho de toutes ces campagnes. Et ceci ne saurait

être nié, c'est que les arguments employés par les uns et par les autres ne diffèrent ni dans la forme ni dans le fond.

Quels en sont les résultats? C'est le discrédit jeté sur le militant, sur l'action qu'il accomplit, sur le caractère du mandat qui lui est confié, qui, nécessairement, rejaillit sur l'organisation qui l'a placé au poste de combat qu'il occupe, qui l'y maintient de préférence à tel ou tel autre. Ainsi, sous prétexte d'entraîner une corporation ou une masse ouvrière dans une action plus virile, on entretient le scepticisme, le manque de confiance, la crainte

de toute activité de cette collectivité.

Du côté des militants, on assiste à toute cette campagne avec une passivité stoïque, un calme tolstoïen. Il paraît que ces attaques, le plus souvent écœurantes et sales, ne valent pas la peine qu'on les relève, qu'on y réponde pour rétablir les faits, pour barrer la route à la calomnie ou au mensonge. Il paraît que si nous disons notre pensée, on nous accusera de défendre notre place. Mieux vaut répondre par le mépris à toutes ces insanités, à toutes ces ridicules histoires colportées par des individus souvent équivoques. Les syndiqués sont trop intelligents, trop avertis, pour s'y laisser prendre.

Tout cela est très beau, en vérité, mais bien spécieux. Il est évident que la masse des syndiqués hausse les épaules. Si un permanent lui paraît avair accompli son mandat loyalement, surtout si elle le juge plus apte que quiconque à occuper tel ou tel poste, elle le choisit de préférence. Mais n'oublions pas qu'il est des ouvriers de bonne foi, à l'esprit plus ou moins simpliste, qui se jettent sur toute idée nouvelle, même si elle est fausse, avec la conviction de se trouver plus avancés. Il y a d'autant plus de chance qu'ils se croient dans la bonne voie que vous n'aurez rien fait pour leur inspirer des doutes, leur donner des preuves qu'ils ont tort.

« Vous voyez, leur dit-on, personne ne répon-

dra, parce qu'il n'y a rien à répondre.»

On reproche aux fonctionnaires syndicaux de rester à leur poste trop longtemps. Il est vrai que le reproche s'adresse aux organisations qui ont le

tort de les réélire. Mais passons!

Il paraît qu'il y a un accord à peu près complet sur le laps de temps qu'ils doivent rester; c'est deux années. Pourquoi deux ans au lieu d'un ou de trois? Je ne sais. Dans tous les cas, on nous dit que ce laps de temps est insuffisant pour assurer une bonne et complète pourriture; il serait suffisant, par contre, pour extraire de lui tout ce qu'il est capable de donner.

Acceptons donc ce chiffre, sans autre discus-

sion.

Mais, alors, que fait-on au *Libertaire?* Il y a des délégués à la rédaction, à l'adminis-

tration du journal, n'est-ce pas? Ces délégués vivent donc sur la vente du journal, sur les sous-criptions volontaires, en échange du travail de propagande qu'ils accomplissent. Bien ou mal, je ne sais et cela n'est pas intéressant, pas plus que ne serait intéressant de juger la quantité de travail fourni. Pour cela, ils relèvent uniquement de la collectivité en faveur de laquelle ils besognent. Eh bien! il me semble que le moins qu'on puisse leur demander, c'est de montrer l'exemple. Ils ne l'ont pourtant pas fait. Depuis plus de quatre années, Pierre Martin est administrateur, par conséquent fonctionnaire au Libertaire. Est-ce vrai, cela?

Je ne pense pas que Jean Grave se considère comme le propriétaire effectif des Temps Nouveaux. Le poste qu'il occupe lui a été confié par un groupe de camarades fondateurs du journal. C'est un poste de confiance qu'il occupe depuis de bien longues années et il n'est jamais venu à l'idée de personne, parmi ceux qui l'ont mis là, de le prier de céder la place à un autre, au bout de deux ans.

Pourquoi donc nos camarades anarchistes veulent nous proposer, j'allais dire imposer par la menace et le chantage, ce qu'ils n'ont jamais songé

à appliquer eux-mêmes?

Il n'est pas jusqu'aux individualistes qui ne créent des fonctionnaires, des délégués à la propagande.

Tant que Libertad a vécu, il est resté à l'Anar-

chie, dont il faisait la cuisine.

Il y a des doctrines encore plus radicales, paraîtil. Celle du Réveil anarchiste de Genève. Bertoni est l'ennemi de toute fonction rétibuée. Il condamnera, par conséquent, le Libertaire, les Temps Nouveaux et l'Anarchie, de la même façon qu'il condamne syndicats, Bourses du travail et fédérations. Il ira plus loin et condamnera les fédérations nationales. Ce philosophe n'a pas compris ce que venaient de faire, dans le mouvement ouvrier, des fédérations de métier ou d'industrie.

Je ne veux pas nier la valeur de l'action faite par Bertoni ou de celle qu'on lui a attribuée. Mais il est un fait indéniable, c'est la dictature incroyable exercée par lui sur le mouvement anar-

chiste de son pays.

Pour se convaincre de la vérité de ce que j'avance, il faudrait feuilleter les dix dernières années du Réveil. Vous y trouverez les mêmes rédacteurs et ils ne sont pas nombreux! Qu'en conclure? Ou que le mouvement anarchiste suisse est bien pauvre en hommes, ou que Bertoni, malgré sa prétention, n'a réussi à mettre au jour, attirer à l'anarchisme aucune valeur nouvelle, ou qu'enfin, toute initiative, toute intelligence, toute valeur personnelle ont été étouffées, broyées par l'orgueil encombrant d'une personnalité.

Voilà les résultats pratiques obtenus par des théories si radicales. Reste l'affirmation que les postes de délégués à la propagande sont des sinécures. Quel touchant appel à la jalousie et à l'envie! Un noble saligaud traite les militants en rentiers! Sans doute le croitil lui-même et ambitionne-t-il, pour deux ans au

moins, une place si avantageuse.

Et cela n'est d'ailleurs pas vrai. Il faut le dire. D'une façon générale, les permanents sont payés au salaire moyen de leur corporation, quelquefois moins, et je ne connais aucun exemple de militants se retirant avec de l'argent. Mais il faut flatter la masse, ou ce que l'on appelle ainsi. Il faut, surtout, faire payer cher aux militants la prétention qu'ils ont affirmé trop haut, de ne pas s'incliner devant les mots d'ordre venus de l'extérieur, de servir de tremplin à un journal ou à une coterie. Voilà la raison, l'unique, de toute cette malpropre démagogie.»

Très justes, toutes ces objections, mais il eût été mieux de les faire valoir un peu plus tôt. Mais, enfin, mieux vaut tard que jamais. Nos camarades français passent aujourd'hui où nous avons dû passer il y a six ans. Puisque les faits ont fini par nous donner raison et que nos fédérations industrielles ou nationales et, avec elles, les institutions de secours, l'administration centrale et le système des fonctionnaires permanents se sont développés de plus en plus en Suisse, en dépit des attaques des anarchos, nos camarades de la C. G. T. française auront également raison sur tous ceux qui les attaquent aujourd'hui.

Les lois du développement économique qui, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Suisse, ont exigé les formes de l'organisation syndicale actuelle et la tactique qu'elle poursuit, ces mêmes lois auront en France aussi une influence plus forte sur le mouvement syndical ouvrier que les philosophes les plus fanatiques ou les théoriciens les

plus habiles.

## (52)

# Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne.

Lucerne, le 1er octobre 1913.

Aux Associations professionnelles suisses.

1. La loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, du 13 juin 1911, stipule que tous les employés et ouvriers de certaines industries et entreprises sont obligatoirement assurés en cas d'accidents et règle tous les détails de cette assurance.

Les entreprises soumises à l'assurance obli-

gatoire sont les suivantes:

1. les entreprises de chemins de fer, de bateaux à vapeur, et la poste;